

Télécharger et remplir le "**livret 1 - Recevabilité**" du dossier VAE

Imprimer et transmettre le "**livret 1 - Recevabilité**" du dossier VAE à la DRJSCS de votre lieu de résidence, accompagné des pièces justificatives

Après réception de votre dossier, la DRJSCS vous enverra un accusé de réception. Dans les 2 mois après l'envoi de cet accusé de réception, la DRJSCS vous communiquera les résultats.

Après réception de votre dossier, la DRJSCS vous envoie un accusé de réception. Dans les 2 mois après l'envoi de cet accusé de réception, la DRJSCS vous communiquera la décision.

1 - DOSSIER RECEVABLE

OU

DOSSIER NON-RECEVABLE

Vous recevrez l'avis de recevabilité par courrier et par mél (sans durée de validité limitée pour les diplômés de l'animation et du sport)

Vous recevrez :

Un courrier vous expliquant les motifs de refus
ATTENTION : il vous sera possible de représenter une nouvelle demande seulement l'année civile suivante.

Télécharger le "**livret 2 – Description et Analyse de votre expérience**" du dossier VAE

Une fois complété, transmettre le "**livret 2 - Analyse de l'expérience**" du dossier VAE à la DRJSCS organisant le jury du diplôme visé,
2 MOIS AVANT LE JURY, VOIR [CALENDRIER DES DATES DE JURYS](#)
Vous pouvez solliciter un entretien avec le jury (non obligatoire)

Le jury du diplôme évalue, à partir **des expériences choisies et décrites par le candidat**, et avec un **entretien, le cas échéant** (soit à la demande du candidat, soit à la demande du jury) les compétences attendues du diplôme)
La DRJSCS vous adresse ensuite la décision du jury par lettre recommandée avec AR (uniquement), retenue parmi les 3 situations possibles suivantes:

VALIDATION TOTALE

VALIDATION PARTIELLE

AUCUNE VALIDATION

Le diplôme vous sera délivré quelques semaines après le jury.

Les UC acquises le sont définitivement.
Pour terminer votre diplôme vous pouvez :

- Soit continuer la démarche VAE
- Soit entrer en formation professionnelle continue.

Vous pourrez représenter un nouveau dossier à un jury VAE ou entrer en formation professionnelle continue.